

24.21 Place de tir Les Pradières

SITUATION INITIALE

Utilisation principale

Infanterie

Capacité

1 unité

Durée d'occupation

19–31 semaines

Période d'occupation

Toute l'année sauf 2 semaines au printemps, 6 semaines en été, 2 semaines en octobre et 1 semaine en décembre

Canton

Neuchâtel

Communes

Les Geneveys-sur-Coffrane, Boudevilliers, La Sagne

Propriétaire foncier et surface

Confédération: 281 ha

Documentation

Contrats d'achat de 1.10.1963, 15.2.1965, 7.6.1967

Exploitation

Etablissements et installations militaires de Colombier

Commandement

Secteur d'instruction 14

Secteur d'instruction: 14**Plan directeur selon LAT****Protection des eaux****Principales infrastructures et surfaces de la place de tir**

- a Cantonnement Les Pradières pour 1 compagnie
- a Route d'accès militaire
- b1 Place de tir Les Pradières pour les armes d'infanterie excepté armes à trajectoire courbe, installations de cibles automatiques et cible antichar, mur pour lancement de la grenade à main et place pour explosifs
- c 164 ha loués

Principales infrastructures et surfaces utilisées par l'armée en dehors de la place de tir

- a Accès par le réseau des routes publiques et privées

Principales infrastructures et surfaces utilisées par les civils à l'intérieur de la place de tir

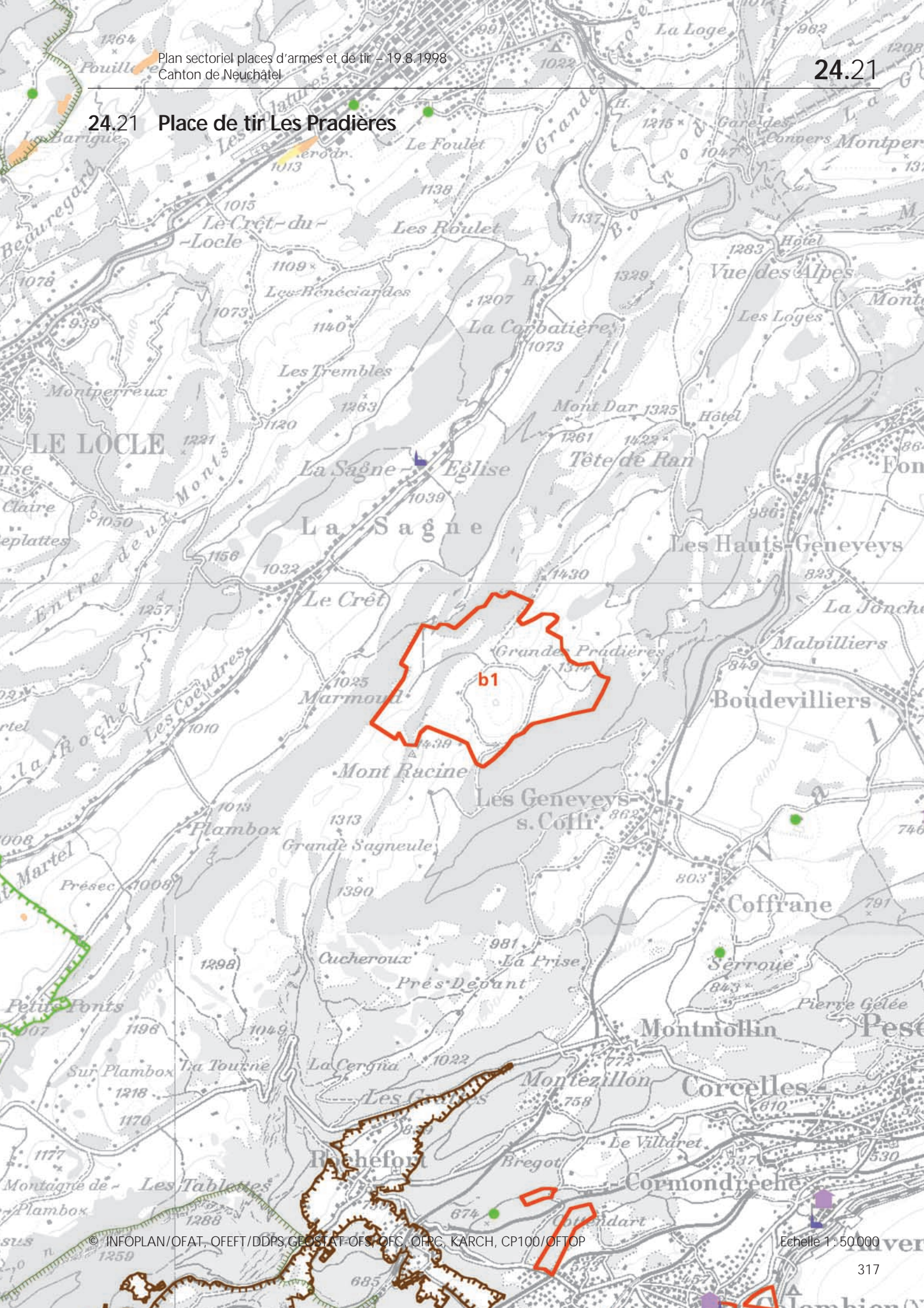
- b1 4 chalets avec pâturages loués

COORDINATION RÉGLÉE

Utilisation des infrastructures et des surfaces

L'utilisation militaire décrite dans la situation initiale et représentée sur la carte sera poursuivie de la même manière que jusqu'ici.

24.21 Place de tir Les Pradières



24.21 Place de tir Les Pradières

Description succincte	<p>La place de tir des Pradières a été créée entre 1963 et 1965 en collaboration avec les autorités neuchâteloises. Elle est située dans le Jura neuchâtelois, au coeur du canton de Neuchâtel.</p> <p>Longtemps, l'accès de ce territoire fut malaisé; il était voué à l'exploitation agricole et forestière uniquement. Les principaux milieux naturels restèrent intacts, assurant ainsi la conservation d'une végétation et d'une faune très riches.</p> <p>Actuellement, cette place est principalement utilisée pour l'instruction des troupes de l'infanterie. Son exploitation alpestre agricole (estivage d'environ 400 bovins) et forestière y est maintenue.</p>
Explications relatives à la situation initiale	<p>Occupation militaire: La place de tir est utilisée par une compagnie pour des tirs à l'échelon du groupe avec les armes d'infanterie.</p> <p>Propriétaire foncier et surface: Le bien-fonds fédéral englobe tout le périmètre de la place de tir et des zones dangereuses.</p> <p>Principales infrastructures et surfaces utilisées par l'armée en dehors de la place de tir: La route d'accès est propriété privée dès Les Geneveys-sur-Coffrane.</p> <p>Principales infrastructures et surfaces utilisées par les civils à l'intérieur de la place de tir: L'exploitation pastorale concerne 400 bovins en période d'estivage.</p>

Explications relatives
à la coordination
réglée

Compatibilité des plans et prescriptions relatifs à l'utilisation du sol:

La consultation et la participation n'ont pas montré d'incompatibilité entre la coordination réglée et les plans et prescriptions en vigueur relatifs à l'utilisation du sol.

Remarques et sugges-
tions ne relevant pas
de la présente coordi-
nation réglée

- La place de tir des Pradières se situe: sur l'objet N° 51.2 d'importance régionale de l'ICP (Crêt du Courti); sur l'objet N° 32 (idem objet N°51.2 ci-dessus) protection communale existante (ensembles naturels, zones vertes) pour une importante surface en conflit avec un secteur correspondant au site de parade du Grand Tétras. Il est délimité dans le schéma d'organisation du territoire (soumis au Grand Conseil en 1996) et figure également comme secteur sensible sur la carte du guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives (édition juin 1996, canton de Neuchâtel).
- Le canton et Pro Natura désirent que l'utilisation de la place de tir des Pradières soit reconsidérée en excluant de la zone de tir les terrains situés dans le secteur de parade du Grand Tétras et en gérant l'exploitation des tirs dans ce secteur de manière à assurer une zone de tranquillité.
- Le canton et la commune de Geneveys-sur-Coffrane désirent que la question de la suppression des tirs pendant les vacances scolaires soit examinée.